



## Dossier Enfance Accueil de loisirs - Accueil périscolaire 2026/2027

Dossier obligatoire et téléchargeable sur le site internet de la  
Communauté des Communes :  
*medoc-cpi.fr*

### OÙ RETIRER ET DEPOSER LE DOSSIER ?

#### SECTEUR LESPARRE

GUICHET FAMILLE  
Communauté de Communes  
10 Place du Marechal FOCH  
33340 LESPARRE

05.56.41.41.41

[guichet.famille.lesparre@medoc-cpi.fr](mailto:guichet.famille.lesparre@medoc-cpi.fr)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi, uniquement par téléphone  
De 8h30 à 12h30

#### SECTEUR PAUILLAC

GUICHET FAMILLE  
Arche du Pradina  
28 route des Gabarreys  
33250 PAUILLAC

05.57.75.22.28

[guichet.famille.pauillac@medoc-cpi.fr](mailto:guichet.famille.pauillac@medoc-cpi.fr)

Du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**En 2026/2027, j'inscris mon enfant pour la première fois.  
Je dois compléter le dossier enfance, en fournissant  
les documents suivants :**

- L'attestation de quotient familial CAF/MSA datant de moins de 3 mois ou avis d'imposition pour les non allocataires  
*(En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera automatiquement appliqué jusqu'à la production des pièces demandées, et ce, sans effet rétroactif)*
- Copie du carnet de vaccination
- Attestation d'assurance extrascolaire, ou responsabilité civile
- Attestation(s) employeur(s) du foyer
- Autorisation de droit à l'image
- En cas de séparation : copie du jugement
- Coupon réponse du règlement de fonctionnement 2025 rempli et signé, à télécharger sur [medoc-cpi.fr](http://medoc-cpi.fr)
- Livret de famille
- Document RGPD

➤ Pour les vacances d'été, date de dépôt au plus tard le 10 juin 2026

➤ Pour la rentrée scolaire de septembre, date limite de dépôt avant le 14 août 2026